

## 3 cotisations de mutuelle non payées réclamées 3 ans après

Par **pseudoconfidentiel**, le **04/05/2010** à **09:38**

Bonjour,

Ma mutuelle est la Mutuelle Générale.

Jusqu'à sept 2006, j'étais prélevée sur mon traitement de fonctionnaire. En octobre 2006 je prenais ma retraite et avait précédemment informé ma mutuelle et fourni tous les justificatifs qu'elle m'a alors demandé pour que la cotisation continue...

Malgré tout, la MG n'a réussi à remettre mon dossier à jour qu'à partir de février 2007 en prélevant sur ma pension.

Depuis donc février 2007, je paie ma cotisation chaque mois.

Mais je leur dois novembre et décembre 2006, ainsi que janvier 2007 !

Plus de 3 ans après, la MG vient de se réveiller et me réclame ces 3 cotisations mensuelles... dois-je payer ?

Merci de me préciser le texte de loi s'il y a prescription et que je ne suis plus tenue de payer ( ça représente tout de même 320 euros ).